



L'info du jour

N°050- 14 mars 2022

Secteur fédéral Poste

DIFFUSION INTERNE

- Métier : tous
- Destinataires : BF, Secteur Poste, SD, Coordonnateurs, Formateurs
- Objet : CNSST La Poste
- Suivi par : Thierry Roux et Christophe Brune

Cher(e)s Camarades,

Une CNSST La Poste s'est tenue le 10 mars dernier par Teams ayant pour ordre du jour :

- **Arrêt de l'obligation du port du masque en entreprise le 14 mars.**

À la suite de notre demande, des précisions sont apportées en séance.

Le protocole en entreprise est remplacé par un "GUIDE REPERE DES MESURES DE PREVENTION DES RISQUES DE CONTAMINATION AU COVID-19 HORS SITUATION EPIDEMIQUE", 2 pages en recto verso !

La version définitive n'est pas encore parue, seul un projet circule (en PJ).

Le 14 mars :

Fin de l'obligation de porter le masque en entreprise. Les postier(e)s qui le souhaite pourront continuer à le porter notamment en cas de forte concentration de personnel, de contacts rapprochés. Il continuera à être fourni et à disposition pour ces derniers et à ceux utilisant les transports en commun. Les masques en tissu, même s'ils ne sont pas préconisés ni fournis, sont autorisés.

FO insiste sur la fourniture non restrictive des masques et revendique une vigilance concernant la cohabitation des "masqués" et "non masqués" (risque de conflits, clivage).

FO insiste sur la bonne communication que doit faire La Poste.

Les distanciations (1 mètre, 2 mètres) sont abolies. Les réunions, les formations, les RIE... retrouvent leurs configurations d'avant crise sanitaire.

Les mesures barrières sont recommandées, préconisées, elles deviennent des "conseils de prévention" (aération, lavage des mains, désinfection...) ; le gel est toujours à disposition du personnel.

Les déplacements ne sont plus restreints, néanmoins, les réunions par Teams sont préconisées.

Pas de directives nationales de retirer les plexiglas, les CHSCT locaux peuvent rendre des avis pour les enlever.

Le télétravail est régi par l'accord national.

La vaccination est toujours incitée.

Les CHSCT seront informés et consultés.

Seule la BSCC a programmé une CNSST le 11 mars pour décliner celle de La Poste, les SF et la BGPN n'en programment pas et feront une communication par mail.

Les chiffres de l'absentéisme par Branche nous seront communiqués ultérieurement.

En marge de l'ordre du jour, FO rappelle l'engagement de la direction de nous donner des informations sur l'impact de la crise en Ukraine pour les postier(e)s des filiales qui seraient en Ukraine et en Russie. Nous évoquons le tract FO de 2017 qui alertait sur l'externalisation de services informatiques en Pologne (en PJ).

Enfin FO évoque les PCA (Plans de Continuité d'Activité) qui ne seraient pas établis partout.

Prochaine CNSST La Poste le 7 avril 2022.

Amitiés syndicalistes.